



REGATES de l' ARMISTICE

49er skiffs Sport-Boats

C V HOURTIN-MEDOC

Instructions de Course

49ers et Skiffs - Yoles OK - Sport-Boats

Dates complètes : du jeudi 27/10/2007 au dimanche 30/10/2007 - Lieu : Lac d'HOURTIN

Autorité organisatrice : **C.V. HOURTIN MEDOC**

Commissaire Nautique : Jean-Michel LAPREBENDERE - Licence n° 0096552A

Composition du Corps Arbitral

Président du Comité de Course (49ers - Skiffs) : Pierre LEMAIRE -- Licence n° 0695575H

Président du Comité de Course (Yoles OK – Sport-Boats) : Paul-Edouard DESPIERRE – Licence n° 0373099V

Président du Comité de Protestation : Jean-Luc MICHON. - Licence n° 0181351H

1 Règles et inscriptions

1.1 La régate sera régie par :

- les **Règles de Course à la Voile (RCV) 2005-2008,**
- les **Prescriptions de la FFVoile,**
- les **Règles de Classes, sauf restrictions précisées dans les IC**
- l'**Avis de Course,**
- les **présentes Instructions de Course et leurs annexes.**

1.2 Le comité de course doit prendre toute disposition conforme à la règle 32 des RCV afin qu'il n'y ait plus de voiliers en course après l'heure locale du coucher du soleil qui est fixée à **17h40** pour la durée de l'épreuve. Ceci modifie la règle 32 des RCV.

1.3 Inscriptions

1.3.1 Les voiliers admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice.

Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription les licences FFVoile valides, portant le cachet médical (ou certificat médical datant de moins de 3 mois) et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les responsables Français des voiliers portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile. En outre, il pourra être demandé aux coureurs d'apposer une publicité de sponsor de l'épreuve sur le quart avant de la coque, ces autocollants seront fournis au moment de la confirmation des inscriptions.

Les concurrents étrangers doivent être en règle avec leur autorité nationale et en possession d'une attestation d'assurance en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d' Euros.

Tous les voiliers doivent avoir leur numéro complet, lisible et respectant les Règles de leur Classe.

L'autorité organisatrice pourrait refuser l'inscription des voiliers ne respectant pas ces instructions.

1.3.2 **En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ ou continuer à courir.**

Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 1.1 ci-dessus et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

1.4 Règle de protection de l'environnement : Un voilier ne devra jeter aucun détritrus dans l'eau. Les détritrus pourront être déposés à bord des bateaux d'accompagnement ou des bateaux de l'organisation.

1.5 **Rating** : Les Skiffs courront en une seule flotte, et seront classés au temps compensé. Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel au plus tard **1 heure** avant l'heure prévue pour le départ de la première course.

Les réclamations concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés sont admises jusqu'à l'heure limite de dépôt des réclamations du premier jour.

2 Avis aux concurrents

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel se trouvant sous le chapiteau de l'organisation.

3 Modifications aux instructions de course

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard **1 heure** avant l'heure prévue du premier signal d'avertissement du jour où elle entrera en vigueur, sauf que tout changement dans le programme des courses sera affiché **avant 20h00** la veille du jour où il prendra effet.

4 Signaux faits à terre

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés aux mâts situés devant le Club-House.
- 4.2 Lorsque la flamme Aperçu est envoyée à terre, « 1 minute » est remplacé par « pas moins de 30 minutes » dans « Signaux de Course : Aperçu ».
- 4.3 Lorsque le Pavillon Y est envoyé à terre, la Règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du Chapitre 4 des RCV.

5 Programme des courses

Les courses sont prévues comme suit :

Samedi 27/10/2007	09h30 - 13h00	Confirmation des Inscriptions
	14h00	A disposition du Comité de Course pour Courses à suivre
Dimanche 28/10/2007	11h00	A disposition du Comité de Course pour Courses à suivre
Lundi 29/10/2007	11h00	A disposition du Comité de Course pour Courses à suivre
Mardi 30/10/2007	10h00	sauf Open 5.00, à disposition du Comité de Course
		Pas de signal d'avertissement après 13h30.

Les heures indiquées signifient : « A disposition du Comité de Course sur l'eau pour le premier signal d'avertissement de la journée ».

6 Pavillons de classe

6.1 Pour le Rond Yole OK / Sport-Boats OK :

Sport Boats : Pavillon Open 5.00

Yole OK : Pavillon JAUNE Yole OK



6.2 Pour le Rond 49er / Skiffs :

49ers : Pavillon BLANC 49er



SKIFFS : Pavillon FUSHIA.



7 Zone de course :

La zone de course est située sur le lac d'HOURTIN. Elle comprend une partie SUD et une partie NORD. **Une heure avant le départ, les compétiteurs seront informés de leur zone de course par la procédure suivante envoyée aux mâts de pavillons à terre :**

ZONE SUD : Flamme numérique 1 + Pavillon ou flammes de couleur des séries concernées

ZONE NORD : Flamme numérique 2 + Pavillon ou flammes de couleur des séries concernées

8 Parcours

8.1 Rond Yole OK / Sport-Boats :

Parcours «Triangle» : pas de pavillon distinctif

Départ D -1 - 2 - 3 - 1 - 3 - Arrivée A



Parcours «Banane» : pavillon Oscar

Départ D -1 - 3 - 1 - 3 - Arrivée A

La longueur des différents bords sera ajustée, si possible, pour une durée moyenne de parcours de **50 Minutes**.

Le non respect éventuel de cette durée ne pourra pas faire l'objet de contestation de la part des concurrents.

8.2 Rond 49ers / Skiffs :

Le parcours est de type **BANANE** sans dog-leg selon schéma donné en ANNEXE B :

Parcours "normal" : Pas de flamme numérique.

49er : Départ, Marque 1a, Porte 2B/2T, Marque 1a, Arrivée

Skiffs : Départ, Marque 1b, Porte 2B/2T, Marque 1b, Arrivée

Parcours "1" (+ 1 tour) : Flamme numérique 1 :



49er : Départ, Marque 1a, Porte 2B/2T, Marque 1a, Porte 2B/2T, Marque 1a, Arrivée.

Skiffs : Départ, Marque 1b, Porte 2B/2T, Marque 1b, Porte 2B/2T, Marque 1b, Arrivée.

Parcours "2" (+ 2 tours) : Flamme numérique 2 :



49er : Départ, Marque 1a, Porte 2B/2T, Marque 1a, Porte 2B/2T, Marque 1a, Porte 2B/2T, Marque 1a, Arriv..

Skiffs : Départ, Marque 1b, Porte 2B/2T, Marque 1b, Porte 2B/2T, Marque 1b, Porte 2B/2T, Marque 1b, Arriv.

La longueur des différents bords sera ajustée, si possible, pour une durée moyenne de parcours de **30 Minutes**.

Le non respect éventuel de cette durée ne pourra pas faire l'objet de contestation de la part des concurrents.

Quand il y a une porte, les bateaux doivent passer entre les marques formant la porte, dans la direction depuis la marque précédente et contourner l'une des marques de la porte.

8.3 Au plus tard avec le signal d'Avertissement, le bateau du Comité de Course affichera, si possible, le cap compas approximatif et la distance approximative depuis la marque (ou porte) sous le vent jusqu'à la marque au vent.

9 Marques**Rond Yole OK / Sport-Boats :**

- Marques de parcours : Bouées CYLINDRIQUES ORANGES
- Marque d'Arrivée A : Bouée rouge, ronde, pavillon bleu
- Marque de changement de parcours : Bouée "Produits Laitiers" blanche

Rond 49ers / SKIFFS :

- Marques de parcours : Bouées CYLINDRIQUES JAUNES
- Marque 1b pour les Skiffs : Bouée CYLINDRIQUE ORANGE
- Marque d'Arrivée A : Bouée rouge, ronde, pavillon bleu
- Marque de changement de parcours : Bouée "Produits Laitiers" blanche

Un bateau du comité de course signalant un changement de parcours est une marque tel que prévu dans l'article 11.2 ci-dessous.

La règle 31.1 -Abordage d'une marque - s'applique à toutes les séries en course. Ceci modifie certaines règles de classe qui l'autorisent dans certaines conditions.

10 Zones qui sont des obstacles :

Sans objet

11 Départ

11.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 des RCV :

Temps	Signification	Signaux
5'	Pavillon d'avertissement avec un signal sonore	Avertissement
4'	Pavillon P, I, Z, Z avec I, ou noir, déferlé avec un signal sonore	Préparatoire
1'	Amenée de P, I, Z, Z avec I, ou noir, avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
0	Pavillon d'avertissement affalé, un signal sonore	Départ

11.2 Le départ des séries successives sera donné à n'importe quel moment à partir du signal de départ de la série précédente en envoyant le signal d'avertissement de la série suivante. Quand plus d'une course (ou séquence de courses) seront disputées le même jour, le signal d'avertissement pour chaque course à suivre sera fait aussitôt que possible. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de course va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé, avec un signal sonore, pendant quatre minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

11.4 Ligne de Départ :

Rond Yole OK / Sport-Boats: Les extrémités de la ligne de départ sont déterminées par le mât du bateau du comité de course portant un **pavillon ORANGE** à tribord et le côté parcours de la marque n° 3 à bâbord.

Rond 49er / SKIFFS : Les extrémités de la ligne de départ sont déterminées par le mât du bateau du comité de course portant un pavillon **ORANGE** à tribord et par le mât du bateau viseur portant un pavillon **ORANGE** à bâbord.

11.5 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent **impérativement se maintenir à l'écart** de la *zone de départ*. Tout contrevenant à cette règle pourra faire l'objet d'une réclamation par le Comité de Course. La *zone de départ* est définie comme étant la zone s'étendant à **50 m** au delà de la ligne de départ, dans toutes les directions.

11.6 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4** minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A4.1 des RCV.

12 Changement de position de la marque suivante

12.1 Pour changer la position de la marque suivante, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Le changement sera signalé avant que le bateau de tête ait commencé la section de parcours, même si la nouvelle marque n'est pas encore à sa place. Toute marque à contourner après avoir contourné la nouvelle marque peut être repositionnée sans signal supplémentaire afin de maintenir la configuration du parcours. Quand lors d'un changement ultérieur une nouvelle marque est repositionnée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

Sur le Rond 49er / Skiffs, en cas de changement de position de la porte 2T / 2B, seule l'une des deux bouées sera remplacée par la bouée de changement de parcours, l'autre restant la même.

12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement de parcours et la marque la plus proche, en laissant la marque à bâbord et le bateau du Comité de Course à tribord. Ceci modifie la règle 28.1 des RCV.

13 Arrivée

- 13.1 Rond Yole OK / Sport-Boats:** La ligne d'arrivée est matérialisée par le mât du bateau du Comité de course portant le pavillon bleu à bâbord, et la bouée d'arrivée, située sous le vent de la ligne de départ, à tribord.
Rond 49er / SKIFFS : La ligne d'arrivée est située sous le vent de la porte 2B/2T et est matérialisée à son extrémité bâbord par le mât du bateau comité arborant le pavillon bleu et à son extrémité tribord par le côté parcours de la marque d'arrivée définie au § 9.
- 13.2** Quand le parcours est réduit à une porte, un bateau du comité de course à proximité de la porte montrera un pavillon S et les bateaux doivent finir en passant dans la porte dans la direction depuis la marque précédente. La ligne d'arrivée sera entre les marques formant la porte.

14 Système de pénalité

- 14.1** La règle 44.1 des RCV s'appliquera. Toutefois, pour les **49ers** et les **SKIFFS**, la pénalité de remplacement est ramenée à un tour seulement au lieu de deux (Modif. 44.1 des RCV)
- 14.2** Un bateau qui a effectué une pénalité ou qui a abandonné selon la règle 31.2 ou 44.1 des RCV doit compléter un formulaire de reconnaissance au secrétariat de course dans le délai de dépôt des réclamations.
- 14.3** L'annexe P des RCV s'appliquera.

15 Temps limites

- 15.1 Rond Yole OK / Sport-Boats:**
- 15.1.1** Temps limite pour le premier bateau pour finir la course : **1 heure 30**
- 15.1.2** Temps limite pour finir la course après l'arrivée du premier : les voiliers ne réussissant pas à finir dans les **30 minutes** après l'arrivée du premier de la série sont classés "DNF" (Modif. des règles 35 et A4.1 des RCV)
- 15.2 Rond 49ers / SKIFFS :**
- 15.2.1** Temps limite pour le premier bateau pour finir la course : - 49ers : **1 heure** - Skiffs : **1 heure**
- 15.2.2** Temps limite pour finir la course après l'arrivée du premier : 49ers : **20 minutes** - Skiffs (sur la base de 30 minutes) :

Temps compensé limite valable pour tous les concurrents d'un même groupe :

Le fait pour un concurrent de franchir la ligne d'arrivée avant la fermeture générale de la ligne ne signifie pas pour autant qu'il ne soit pas hors délai par rapport à son rating.

Détermination du Temps Compensé Limite " TCL " en secondes :

Si TR1 est le temps réel en secondes du voilier arrivé premier,

Si R est le rating de ce voilier,

Si l'on admet pour chaque série un délai de 30 min (=1800 sec) après l'arrivée du premier,

$$\text{TCL} = (\text{TR1} + 1800\text{s}) / \text{R}$$

Heure limite de fermeture générale de la ligne d'arrivée :

Cette heure limite, uniquement destinée à permettre au Comité de Course de gérer la course est déterminée comme suit :

Si Rg est le rating le plus élevé des voiliers d'un groupe de Classes à prendre le départ,

Si TCL est le temps compensé limite déterminé ci-dessus,

Si Hd est l'heure de départ du groupe de Classes, l'Heure limite de Fermeture de ce groupe de Classes est :

$$\text{HF} = \text{Hd} + (\text{TCL} \times \text{Rg})$$

L'heure limite de fermeture générale de la ligne HF sera donc l'heure de fermeture la plus tardive parmi celles des groupes de Classe déterminées comme ci-dessus.

16 Réclamations et demandes de réparation

- 16.0** Les concurrents ayant l'intention de réclamer doivent le signaler au bateau du comité dès leur arrivée d'une course.
- 16.1** Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat de course. Les réclamations, demandes de réparation et reconnaissances d'infraction doivent y être déposées dans le temps limite de réclamation.
- 16.2** Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.
- 16.3** Des avis seront affichés dans les **30 minutes** suivant le temps limite de dépôt des réclamations pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions se tiendront dans le local Jury.
- 16.4** Les avis des réclamations du comité de course ou du Jury seront affichés pour informer les concurrents en application de la règle 61.1(b).
- 16.5** Une liste des bateaux qui, selon l'instruction 13.3, ont reconnu avoir enfreint la règle 42 des RCV ou ont été disqualifiés par le comité de réclamation, sera affichée avant la fin du temps limite de réclamation.
- 16.6** Les infractions aux articles 1.4, 11.5, 14.2, 18, 19, 22 des présentes instructions de course ne pourront faire l'objet de réclamations entre concurrents. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide (voir article 17.3).
- 16.7** Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée

- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réouverture a été informée de la décision la veille ;
- (b) pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la règle 66 des RCV

17 Classement

17.1 Le système de classement à minima de l'Annexe A des RCV, s'appliquera.

17.2 Le nombre maximum de courses prévues est de **10** pour les YOLES OK, 590 et Sprinto, **9** pour les Open 5.00 (maximum **3** courses par jour), **12** pour les 49ers et SKIFFS (max. **4** courses par jour).

Le nombre maximum de course le premier jour pour les skiffs est **2**.

4 courses sont nécessaires pour valider l'épreuve en « Nationale ».

Le classement sera effectué sur le nombre de courses validées de la façon suivante :

- (a) Quand moins de **4** courses (**5** pour les 49ers) ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand **4 à 7** courses (**5 à 8** pour les 49ers) ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- (c) Quand **8** courses (**9** pour les 49ers) ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

17.3 L'abréviation DPG pour " Discretionary Penalty Given " s'appliquera (voir article 16.6).

18 Règles de Sécurité

18.1 Un système de contrôle de sortie et de retour des voiliers (émargements départ / arrivée) pourra être mis en place en fonction du nombre de participants et des conditions météorologiques annoncées. Dans ce cas, l'information en sera faite au tableau officiel avec description des procédures.

18.2 Abandon : Tout concurrent qui abandonne doit le signaler, si possible à un bateau du comité de course et **obligatoirement par écrit**, dès son retour à terre, faute de quoi, le jury pourra prononcer son exclusion de l'épreuve. Ceci modifie la règle 64.1 (a) des RCV.

18.3 Matériel de sécurité : chaque voilier devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classes.

19 Remplacement d'équipier ou de matériel

19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du Comité de Course.

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite du Comité de Course. Les demandes de remplacement doivent être faites au Comité à la première occasion raisonnable.

20 Jauge

Un bateau et son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur du Comité de Course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21 Bateaux officiels

Des bateaux pointeurs peuvent être stationnés à proximité de chaque marque. A l'arrivée, un bateau pointeur complémentaire pourra être stationné à proximité de la ligne d'arrivée. Quand il est à poste, un bateau pointeur arbore **flamme BLEU CLAIR** (Rond YOLES OK / Sport-Boats) ou un **pavillon BLANC** (Rond 49ers / SKIFFS). L'absence de bateau pointeur ou de signal ne peut donner lieu à demande de réparation.

22 Bateaux accompagnateurs

22.1 Application de la charte des entraîneurs FFVoile.

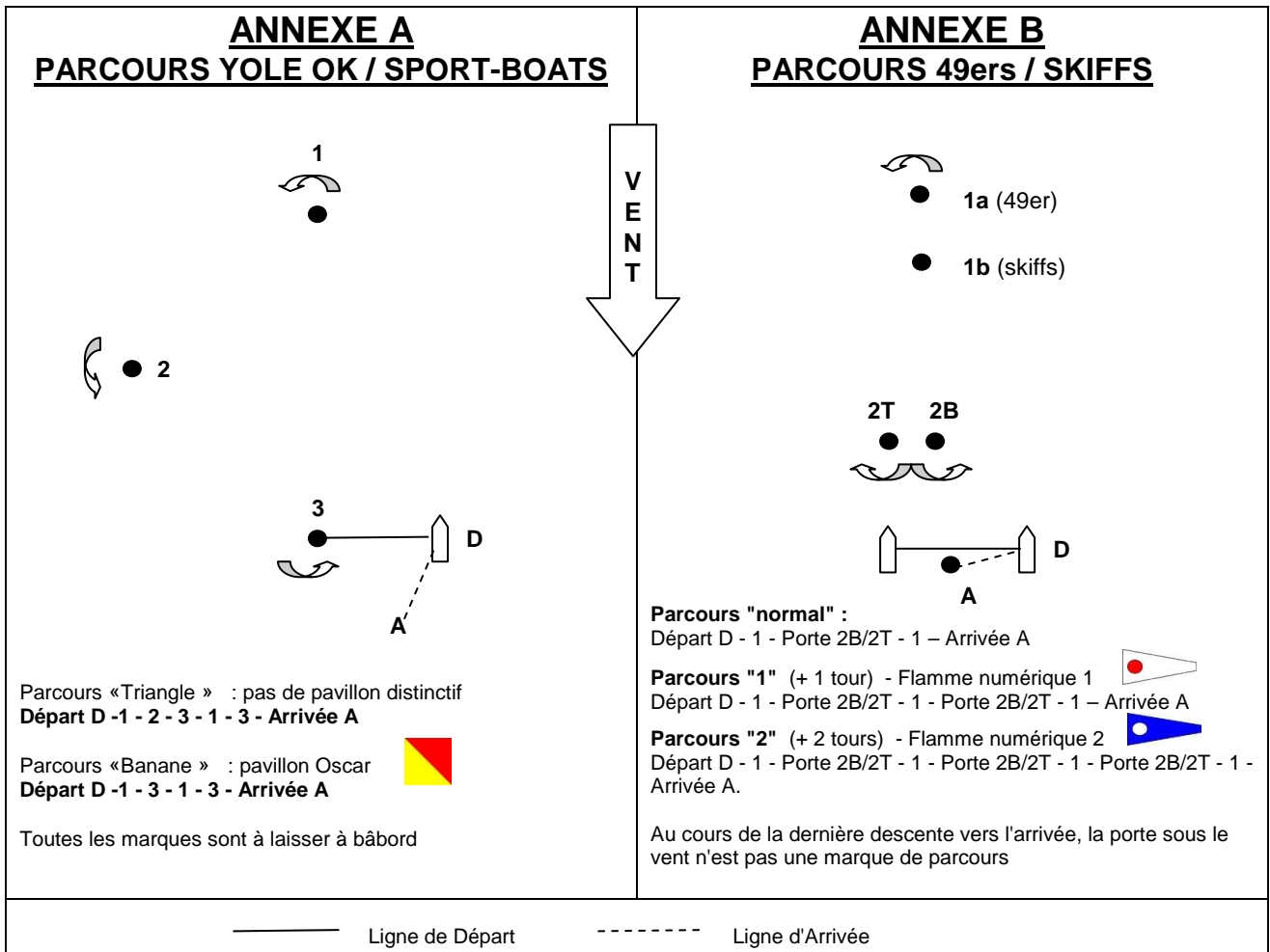
22.2 Les bateaux des directeurs d'équipes, d'entraîneurs et autres accompagnateurs doivent être identifiés par le nom, les lettres de nationalité ou le drapeau national du pays qu'ils représentent.

22.3 Les directeurs d'équipes, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent, depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le Comité de Course ait signalé un retard, un rappel général ou une annulation.

22.4 L'article 22.3 ne s'applique pas lors d'opérations de secours.

23 Communication radio

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.



Zones de Course

